

Actualité internationale

L'ONU envoie un rapporteur

Colette Braeckman

Le Soir, 26 mai 1994, page 9

La commission des droits de l'homme de l'ONU a décidé hier soir de nommer un rapporteur spécial pour enquêter sur les massacres au Rwanda qu'elle a qualifié d'actes de génocides et dont elle a exigé l'arrêt immédiat. La charge, confiée à un juriste ivoirien de 45 ans, René Degni Ségui, a été créée pour un an par une résolution adoptée par consensus à l'issue d'une réunion extraordinaire de deux jours demandée par le Canada.

Doyen de la faculté de droit d'Abidjan, président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, M. Degni Ségui a accepté de se rendre immédiatement sur place avec des assistants. Il enquêtera sur les causes et les responsabilités des récentes atrocités et fera dans les quatre semaines ses recommandations pour arrêter les violations et exactions et empêcher qu'elles se reproduisent, indiquait-on hier à Genève.

Le rapporteur devra aussi recueillir et transmettre au Secrétaire général de l'ONU les informations sur des actes qui peuvent constituer des violations du droit humanitaire et des crimes contre l'humanité, y compris des actes de génocide au Rwanda. Il appartiendra ensuite aux tribunaux rwandais de prononcer des condamnations de crimi-

nels.

Quant à la décision de créer un Tribunal international spécial, comme pour l'ex-Yougoslavie, elle appartient au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, José Ayala Lasso, a toutefois reconnu que l'ONU n'a pas la certitude que le rapporteur sera autorisé par toutes les parties à enquêter sur les actes de génocides commis au Rwanda. M. Ayala a cependant indiqué que le gouvernement du Rwanda et le Front patriotique rwandais lui avaient récemment demandé que l'ONU enquête et punisse les coupables. Selon lui, la commission des droits de l'homme a envoyé un message clair et fort aux auteurs des massacres, ainsi qu'un message de solidarité au peuple rwandais.

De son côté, le secrétaire général de la Commission internationale de juristes (CIJ), Adama Dieng (Sénégal), a indiqué que les Hutus extrémistes qui ont conduit le pays à la catastrophe, avaient eu jusqu'ici un sentiment d'impunité et s'étaient sentis en sécurité parce que bénéficiant du concours d'une ou deux vieilles démocraties européennes qui leur ont fourni des armes meurtrières. (AFP.)